

# Questions des Délégués du Personnel Service ISO Toulouse

Réunion du 18/07/2013

## **Questions relatives aux réponses de la réunion précédente :**

1. Mise à disposition de café gratuit sur le site du Cnes : où en sont les négociations avec le Cnes ? Quand la machine à café sera-t-elle installée ?

Réponse : le souhait du CNES est de ne pas installer la machine à café Thales dans les parties communes. Cela est possible dans une surface dédiée Thales. La Direction envisage de mettre en place une machine, en septembre, dans un bureau.

2. Travaux au RDC du PTC : pour quand le déménagement est-il prévu ? Les salariés concernés ont-ils été informés ?

Réponse : les personnes concernées (6 collaborateurs) savent qu'elles devront déménager. Le déménagement est conditionné par la mise en place du système de sécurité. La direction attend le planning d'intervention des actions obligatoires préalables au déménagement. A ce jour la période envisagée est fin août.

## **Questions nouvelles :**

3. Convention de déplacement : les barèmes de majoration par pays en cas de mission à l'étranger sans retour le soir au domicile ont-ils été remis à jour depuis la convention originale (octobre 1989) ?

Réponse : les barèmes de majoration par pays en cas de mission à l'étranger sans retour le soir au domicile sont ceux définis dans la convention de 1989. Les forfaits journaliers applicables pour le remboursement des frais sont communiqués chaque année dans la note provenant de la DRH Groupe intitulée « remboursement des frais métropole et hors métropole – indemnités kilométriques ».

4. Application des barèmes de majoration pour déplacement : cela est-il automatique ? Le salarié doit-il effectuer une quelconque demande pour en bénéficier ?

Réponse : les précisions nécessaires seront apportées en réponse à la question, lors de la prochaine réunion de délégués du personnel.

5. Le prix du repas au restaurant du CNES vient de passer de 9,94€ à 10,00€. La subvention Thales est à 5,50€ depuis au moins 2011. Est-il possible de prévoir une revalorisation de la subvention à compter de janvier 2014 ?

Réponse : ce point sera examiné dans le cadre de la préparation du budget 2014.

6. Le contact paie identifiée en avril 2013 apparaît comme « intérimaire » dans l'annuaire Thales. Est-elle présente à temps plein sur le site ? Quel est le mode de contact privilégié ?

Réponse : notre gestionnaire de paye est joignable par mail, par téléphone.

7. Des salariés ont constaté que lors du 1<sup>er</sup> versement de juin de leur 13<sup>ème</sup> mois moins de 50% d'un mois classique avait été versé. Comment est versé le 13<sup>ème</sup> mois pour les techniciens ?

Réponse : Le montant de l'allocation annuelle est fixé à un mois de salaire de base, hors prime d'ancienneté, pour une année complète.

L'allocation est versée en deux temps : sous la forme d'un acompte de 50%, avec le salaire du mois de mai, versé en juin, et le solde, avec le salaire du mois de novembre, versé en décembre.

Les périodes de référence à prendre en compte pour ce calcul sont les suivantes :

- Du 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, pour le calcul de l'acompte.
- Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre de l'année en cours, pour le calcul de l'allocation annuelle.

Le solde est calculé en déduisant du calcul de l'allocation annuelle la somme versée en juin à titre d'acompte.

A noter : chaque journée non rémunérée ou non indemnisée donne lieu à un abattement (sauf exceptions).

Les salariés concernés peuvent prendre contact avec le gestionnaire de paye pour obtenir davantage de précisions.

8. La RH peut-elle rappeler le fonctionnement du DIF ? Quel est l'intérêt pour un salarié à déclarer du DIF pour une formation Thales (issue de l'EDP) ?

Réponse : le dispositif DIF, en vigueur dans le Groupe Thales, est décrit dans les slides joints. Les conditions de déploiement du DIF dans Thales sont définies dans l'accord Groupe. Le Groupe Thales définit sa politique de formation et met en œuvre un ensemble de moyens, au service du développement professionnel des collaborateurs. Le fait que les collaborateurs acceptent de comptabiliser les heures de formation au titre du DIF permet à Thales d'obtenir des financements complémentaires, au profit du développement de la politique formation du Groupe.

9. Comme chaque été, la climatisation de la zone du PTC fait défaut (>30-35°C lors des pics de chaleurs). La climatisation, quand elle fonctionne, est sous-dimensionnée. L'évolution de la zone PTC avec plus de bancs de tests va accroître ce problème. Cela impacte la qualité de travail mais également potentiellement la santé des salariés. Quelles solutions pérennes sont envisagées pour sortir de cet état ?

Réponse : la Direction Immobilière du Groupe est en négociation avec le propriétaire du bâtiment, pour mettre en place un contrat de maintenance du système de climatisation.

10. Quand est-ce que l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage du PTC est prévu ?

Réponse : toute la zone du 1<sup>er</sup> étage deviendra Zone à Régime Restreint, de façon à limiter les aménagements au minimum nécessaire, dans les espaces laissés vacants par les salariés qui s'installeront au rez de chaussée. Les aménagements sont liés aux travaux de sécurisation du 1<sup>er</sup> étage et d'extension du réseau CESTI. La planification des travaux dépend de la date d'intervention de TCS pour les aspects sécurité.

11. La période d'apprentissage de l'assistante secrétariat se termine. Est-il prévu de renouveler / pérenniser ce poste ? Comment sera gérée l'augmentation de charge sur le secrétariat en l'absence de cette ressource ?

Réponse : à court terme, il est prévu de faire un nouveau contrat d'apprentissage. Le dossier est en cours d'instruction. Les activités seront réparties de façon à permettre à l'assistante de se consacrer aux achats.

12. Est-il possible de prévoir des douches sur le site du PTC afin de permettre aux salariés de venir au travail par des modes de déplacements doux (vélos...) ?

Réponse : Cela n'est pas possible.

13. Où en est le projet de nouveau bâtiment ?

Réponse : La Direction Immobilière du Groupe demande de réviser l'expression de besoin en m2, en prévision de la gate 2.

14. Certains salariés ont des difficultés à utiliser le CE de Vélizy auquel ISO est rattaché. Un sondage avait été réalisé par le passé pour choisir d'être rattaché au CE de Thales Services Toulouse. Est-il possible de réitérer ce sondage ? Est-ce que l'option d'un CE local pourrait faire partie du sondage ?

Réponse : ce point est à discuter avec les élus du CE de Vélizy. Le site de Toulouse est rattaché à l'établissement de Vélizy, il n'est pas envisageable d'aborder le sujet sous l'angle « CE local ».

### ***Autres points :***

15. Point économique domaine ISO.